



Politique du comité des missions de l'EBETR

1. PRINCIPES DIRECTEURS

- a. **La vision missionnaire est** énoncée à l'intérieur même de la vision de l'Église, soit : priorité #1 - ANNONCER le salut en Jésus-Christ; priorité #5 - AIMER son prochain.
- b. La participation de chacun selon le plan de Dieu
 - i. Chaque chrétien est redevable envers Dieu pour accomplir son plan;
 - ii. La mission est un impératif et interpelle chaque croyant;
- c. La vocation du comité des missions de l'EBETR est d'encourager les ouvriers à établir de nouvelles Églises ou à continuer leur ministère là où le Seigneur les a placés.

« Allez, faites de toutes les nations des disciples, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit. » (Ma 29.19)
- d. Le comité recommande et donne priorité à l'Association des Églises Baptistes (Fellowship) pour le soutien apporté aux missionnaires bien que le choix des organisations ou sociétés missionnaires et des Églises locales avec lesquelles l'EBETR **travaille est du ressort du** Conseil avant d'être présenté à l'Église **lors de l'adoption du budget annuel.**

2. LE COMITÉ DES MISSIONS

- a. **Pour devenir** membre du comité, **Une personne** désirant en faire partie :
 - i. **doit** être **membre** de l'Église ou en processus de le devenir;
 - ii. **doit** mettre par écrit les raisons pour lesquelles **elle désire** devenir membre du comité;
 - iii. **doit être recommandée par le comité jeunesse pour le représenter et par la Rive-Sud pour la représenter;**
 - iv. Voit à étudier le livre des Actes (cours Bild).
- b. L'organisation
 - i. Pour faciliter les échanges et les dates des rencontres, un nombre maximal de 10 membres est souhaitable;
 - ii. Le comité tiendra ses réunions mensuellement entre septembre et mai à un endroit et à l'heure déterminés par les membres;
 - iii. Le président **nomme** un secrétaire pour l'année qui prendra le procès-verbal et qui le **distribue** aux membres avant la prochaine réunion.

c. Politiques

Le comité :

- i. établit des politiques qui le guident dans ses fonctions et ses relations avec les missionnaires;
- ii. **accepte une nouvelle politique ou un changement par un vote majoritaire des membres, selon la procédure suivante :**
 1. en faisant une 1^{re} lecture de la nouvelle politique ou d'un changement lors d'une réunion ordinaire;
 2. en votant pour l'ajout ou le changement lors de la réunion suivante **ou par un vote par courriel transmis au secrétaire, lorsqu'une action immédiate l'exige.**

3. FINANCES

Le comité :

- a. **Adopte le budget annuel que le président achemine par écrit** au conseil pour couvrir les frais des différentes activités telles que la conférence missionnaire annuelle;
- b. demande l'approbation du Conseil pour l'utilisation des argents dans le fonds « transition-mission » pour des projets reliés aux missions;
- c. **étudie la demande et décide du** montant d'argent **à accorder, s'il y a lieu**, à toute personne qui veut faire un voyage missionnaire. Le montant accordé **peut aller jusqu'à un maximum** de 25 % du coût total du voyage.
- d.

4. RELATION AVEC LES MISSIONNAIRES

a. Responsabilité des missionnaires

Le comité :

- i. **sert de** lien entre les missionnaires et l'Église;
- ii. **demande aux missionnaires** soutenus par l'EBETR de faire parvenir au moins 2 fois / an une lettre en rapport avec leur ministère ou pour tout changement dans leur ministère. Si le comité ne reçoit pas de nouvelles du missionnaire, **il en avise le Conseil;**
- iii. **participe** aux entrevues de chaque candidat en déléguant un membre du comité, advenant le cas où un voyage missionnaire s'organise.

b. Responsabilité du comité envers les missionnaires

Le comité :

- i. **s'engage à** prier fidèlement pour les missionnaires et leur famille ainsi que pour leur ministère;
- ii. **communique** au moins 2 fois par an avec les missionnaires;
- iii. **fait** la promotion du travail des missionnaires à toute l'Église;
- iv. **encourage** les missionnaires par e-mail, courrier postal, etc.

5. OBJECTIFS DU COMITÉ

- a. **Par** la prière pour les missionnaires, **le comité veut** :
- i. **encourager l'Église**, les groupes-VIE, les cellules, l'école du dimanche, les individus, les familles à prier pour nos missionnaires;
 - ii. **mettre** une chaîne de prières en marche s'il y avait une demande urgente ou spécifique aux responsables des différents groupes mentionnés à i;
 - iii. **fournir à l'Église**, sur une base régulière, les requêtes de prières qui parviennent au comité.
- b. **Pour la promotion de la mission, le comité s'engage à** :
- i. organiser une conférence missionnaire **annuelle**;
 - ii. augmenter à 60% la participation de l'Église à la conférence missionnaire;
 - iii. mettre une capsule par mois sur la mission;
 - iv. faire un voyage missionnaire pour soutenir nos missionnaires au Canada;
 - v. envisager de visiter ceux **à** l'extérieur du Canada;
 - vi. encourager les membres de l'Église à choisir une famille missionnaire pour laquelle ils prieront régulièrement.
 - vii. organiser un groupe à assister **annuellement à l'activité** « Mission en fête » ou **son équivalent**.

6. MOYENS D'ACTION

Le comité s'engage à :

- a. garder le babillard des missions attrayant avec des photos et des nouvelles récentes de nos missionnaires;
- b. attirer l'attention des membres de l'Église au site Web **de l'Église** par le bulletin hebdomadaire.
- c. imprimer toutes les lettres des missionnaires dans le Bulletin « Trans-Missions » **dès** qu'elles parviennent au comité;
- d. fournir au moins 1 fois par an un calendrier des missions;
- e. encourager la participation active des jeunes dans un projet court terme;
- f. recruter de nouveaux **jeunes membres** ;
- g. établir de nouveaux moyens d'action à tous les 2 ans.

 Président

 Secrétaire